

Le protocole de suivi à domicile de vos patients sous oxygénothérapie

covidom

oxygène à domicile

DISPOSITIF 2021

Le dispositif *COVIDOM Oxygène à domicile* est une prise en charge individualisée d'un malade sous oxygène à domicile par le même médecin bénévole, habituellement pendant quelques semaines.

Sur votre demande, après avoir soumis la fiche d'inclusion **accompagnée du compte rendu d'hospitalisation provisoire au plus tard la veille de la sortie de l'hôpital** pour validation au Pr Jean-Yves Artigou, un médecin senior sera affecté au suivi de votre patient qui le contactera dès son retour au domicile, puis 1 à 2 fois par jour, les jours suivants, en fonction de l'évolution.

L'équipement en **oxygène à domicile et en saturomètre (obligatoire) est organisé par vos soins** : si vous ne disposez pas de prestataire d'oxygène, l'équipe COVIDOM peut vous aider.



Critères d'inclusion :

- Stabilité sur le plan hémodynamique et respiratoire
- Nécessité de l'oxygène à moins de 3l/min
- Présence d'un entourage
- Compréhension de la procédure explicitée par le médecin hospitalier
- Médecin traitant identifié



Critères d'exclusion :

- Insuffisance cardiaque
- Antécédent de pathologie pulmonaire
- Absence de sécurité sociale (prise en charge de l'équipement)

Pour toute demande d'inclusion :

- Transmettez **au plus tard la veille de la sortie** la demande d'inclusion dûment renseignée ainsi que le compte rendu d'hospitalisation provisoire à jean-yves.artigou@aphp.fr



Les médecins expérimentés qui assureront le suivi ont besoin de **tous les éléments** de la fiche pour bien appréhender la situation du patient, en particulier les coordonnées du médecin traitant **ainsi que le CRH**.

- Le Pr Artigou valide la prise en charge.
- Ne pas inscrire le patient dans COVIDOM : cela sera fait par l'équipe de COVIDOM.
- Une fois votre demande validée il vous faudra alors **prévenir le patient** qu'il sera contacté 1 à 2 fois par jour, pendant plusieurs semaines par le même médecin, et lui apprendre à :
 - **mesurer sa fréquence respiratoire,**
 - lire les indications du saturomètre : **SpO2** et **fréquence cardiaque.**
- Il vous faudra **faire la demande auprès de votre prestataire** pour équiper le patient à son domicile en oxygène avec un saturomètre. Si vous ne disposez pas de prestataire, COVIDOM est en mesure de vous aider.
- A l'issue du sevrage, l'équipement sera repris au domicile du patient par le prestataire.